

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 21-414-1931 portant réorganisation des bureaux du Gouvernement.

n° 21-414-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mai 1931

Numéro JO
n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro
31 mai 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu les arrêtés locaux en dates des 10 août 1900 et 15 avril 1928, portant organisation des bureaux du Gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le bureau des affaires politiques et indigènes et le bureau des affaires économiques sont supprimés et remplacés par un bureau unique qui prendra l'appellation de 1er bureau.

Art. 2

Le bureau des finances et le bureau du matériel sont supprimés et remplacés par un bureau unique qui prendra l'appellation de 2e bureau.

Art. 3

Le présent arrêt qui effet à compter de ce jour sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAPON-BAISSAC.